

Synthèse de la réunion publique

Luc-La-Primaube

11 mai 2026

Concertation préalable (30 avril – 15 juillet 2026)

**Projet d'aménagement d'une liaison routière
entre la RN88 et la RD911**



Introduction

La réunion publique de concertation préalable relative au projet d'aménagement de la liaison routière entre la RN88 et la RD911 est organisée par le Département de l'Aveyron sur la commune de Luc-La-Primaube. Elle constitue la seconde des trois réunions prévues initialement, dans le cadre du lancement de cette démarche. Son objectif est d'informer le public sur le projet, de présenter les éléments de diagnostic et les aspects techniques, puis d'ouvrir un temps d'échange afin de recueillir les avis et les questions des participants.

Environ 200 personnes sont présentes. Un sondage à main levée en début de séance permet de préciser la composition du public : majoritairement des habitants de Luc-La-Primaube, une grande partie d'Olemps, des petits groupes du Monastère et de Flavin, ainsi que quelques élus également présents. Un petit nombre de participants était déjà présent lors de la première réunion publique de Flavin.

Mot d'accueil des élus

Alain CISTERNINO - Maire de Luc-La Primaube

Le maire remercie les participants pour leur présence. Il rappelle que la réunion s'inscrit dans la concertation préalable coordonnée par le Département de l'Aveyron, ouverte du 30 avril au 15 juillet 2026. Il souligne que ce temps d'échange est essentiel car il permet l'observation, l'écoute et la compréhension. Il précise que la commune de Luc-La-Primaube sera attentive aux répercussions du projet sur les flux de circulation et souhaite une concertation large, donnant une place importante au dialogue entre les acteurs impactés.

Arnaud VIALA – Président du Département de l'Aveyron

Le président du Département de l'Aveyron remercie les participants et présente les élus et services présents : le premier vice-président en charge des mobilités et des finances, les conseillers départementaux du secteur, ainsi que les équipes techniques du Département.

Il rappelle que le projet consiste à créer une liaison routière entre la RD911 et le giratoire du Lachet. L'objectif affiché est d'éviter la traversée de Flavin et de La Primaube en réutilisant partiellement la RD62 entre Flavin et Le Monastère (Carrefour de La Vayssière jusqu'à Bouyssou-La Graille).

Il replace le projet dans le contexte plus large des infrastructures routières en Aveyron. Il rappelle que le Département est le cinquième plus grand département de France, avec un territoire vaste, 285 communes et environ 285 000 habitants. Dans ce contexte, les infrastructures routières demeurent indispensable pour les actes du quotidien : se rendre au travail, accéder aux services, faire ses courses, accompagner les enfants.

Il rappelle que le Département est en charge de 6 000 km de réseau routier, comprenant des axes structurants comme la RD911 et des itinéraires de desserte plus locale. Il précise que le Département consacre chaque année des moyens importants à l'entretien, à la maintenance, à la viabilité et à la sécurisation du réseau.

Il présente trois grands objectifs de la politique routière départementale : améliorer la sécurité des usagers, soutenir la dynamique économique et contribuer au désenclavement du territoire.

Il explique que le projet répond, selon le Département, à une évolution des flux autour de l'agglomération ruthénoise, à la fois pour les mouvements pendulaires et pour les connexions vers les grands axes extérieurs, notamment la RN88 et l'A75.

Il indique que la concertation a été souhaitée dès le départ par

le Département, compte tenu des enjeux agricoles, environnementaux, de mobilité et de proximité avec les habitants. Il rappelle qu'une association a également saisi la Commission nationale du débat public, ce qui a conduit à la désignation d'un garant.

Le président affirme la volonté du Département d'aller le plus loin possible dans la concertation : expliquer les raisons du projet, entendre les remarques, apaiser les inquiétudes et intégrer les suggestions lorsqu'elles sont compatibles avec l'avancement du projet.

Il précise enfin que la présentation a déjà évolué depuis la réunion de Flavin, à partir des remarques formulées lors de cette première réunion.

Cadre de la concertation préalable

Il est rappelé le cadre réglementaire de la concertation préalable, qui s'inscrit dans le code de l'environnement, sous le nom de concertation préalable. Elle a été initiée par une délibération du Département de juillet 2025, puis renforcée par une saisine auprès de la préfecture par les associations FNE Occitanie-Pyrénées et le Comité Causse Comtal, aboutissant à la désignation d'un garant par la CNDP. La concertation s'étend du 30 avril au 15 juillet 2026 avec différentes modalités exposées en détail sur le site du Département de l'Aveyron.

Les modalités prévues sont les suivantes :

- Trois réunions publiques d'ouverture initialement prévues (Flavin, La Primaube, Le Monastère)
- Deux ateliers participatifs en sous-groupes
- Des registres papier dans chaque mairie concernée et un registre en ligne sur le site du Département
- Deux stands d'information dans l'espace public à Olemps et à La Primaube
- Une réunion de restitution début juillet
- 5 rencontres de proximité en mairie, sous forme de permanence ont été ajoutées

Jean-Luc Campagne garant désigné par la CNDP

M. Campagne rappelle qu'il a été désigné par la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité administrative indépendante dont la mission est de défendre le droit à l'information et à la participation du public. Sa présence fait suite à un exercice du droit d'initiative citoyenne.

Il précise son rôle : il ne se prononce pas sur le fond du projet, mais veille au bon déroulement du processus de concertation, dans le respect des principes de transparence et de participation. Il sera attentif aux arguments échangés et produira une synthèse à l'issue de la concertation.

Son attention portera sur la dimension qualitative des échanges, les arguments avancés par chacun pour soutenir, questionner ou s'opposer au projet et sur l'inclusion de tous les publics.

Il précise les objectifs de la concertation préalable :

- Discuter de l'opportunité du projet : répond-il à un besoin réel ?
- Explorer les alternatives : autres façons de répondre au besoin, ou d'adapter le projet.
- Examiner les conditions d'insertion du projet dans son environnement.

- S'inscrire dans une dynamique de dialogue sur la durée.

M. CAMPAGNE rédigera un bilan à l'issue de la concertation (un mois après sa clôture). Le département disposera ensuite de deux mois pour y répondre et préciser comment il intègre les recommandations formulées. Il précise être disponible directement par mail pour tout retour sur le dispositif de concertation.

Présentation du projet

L'ensemble des éléments présentés en réunion sont disponibles sur le site du Département de l'Aveyron.

Les équipes techniques du Département ont présentés le projet d'aménagement de la liaison routière entre la RD911 et la RN88. Ils sont revenus sur la genèse du projet et le diagnostic de trafic, ainsi que sur l'analyse des variantes ayant conduit au choix du tracé retenu. La présentation a également détaillé les grandes caractéristiques du projet (sections d'aménagement, traitement du secteur du Lachet), les principaux enjeux environnementaux (agricoles, acoustiques, qualité de l'air, biodiversité) et le calendrier prévisionnel de l'opération. Le Département détaille ensuite les quatre séquences du projet : reprise du secteur du Lachet, création d'un tracé neuf, recalibrage de la RD62 existante, puis contournement de Flavin. Ils présentent enfin l'état d'avancement des études : études environnementales, agricoles, biodiversité, qualité de l'air, bruit, paysage et foncier. Ils indiquent que certains éléments seront disponibles plus tard, notamment lors de l'enquête publique

Un temps de parole a été donné au collectif à l'origine du droit d'initiative.

Intervention de Mme Claudine Bonhomme – CPTAR / Comité Causse Comtal

Le CPTAR (Collectif pour la Préservation des Terres Agricoles du Rouergue), actif depuis fin 2020, milite pour la préservation des terres agricoles, de la biodiversité et des ressources en eau, et contre l'artificialisation des sols. Mme BONHOMME rappelle que le dépôt d'un droit d'initiative auprès de la préfecture (avec FNE Occitanie-Pyrénées) a permis d'obtenir la nomination d'un garant CNDP, renforçant le dispositif initial de concertation prévu par le département. Elle souligne l'intérêt de la concertation engagée, tout en rappelant son caractère obligatoire au regard du montant du projet, et insiste sur son rôle potentiel dans l'évolution, voire la remise en question du projet.

Elle estime que le document de concertation présente un seul récit, elle reconnaît qu'un effort a été consenti depuis la première réunion de Flavin, mais elle déplore l'absence de données sur les flux des 20 dernières années et le manque d'informations sur le demi-échangeur du Lachet. La réunion de Flavin est jugée insuffisante car un seul projet a été présenté, sans réelle présentation d'alternatives – ce qui, selon elle, ne correspond pas aux exigences d'une véritable concertation.

Elle considère que l'impact sur Olemps est majeur et demande, pour la qualité de la concertation, l'organisation d'une réunion publique à Olemps.

Elle distingue deux enjeux principaux : l'augmentation des poids lourds entre Millau et La Primaube, qu'elle estime ne pas devoir être reportée sur Olemps et Le Monastère, et le risque d'aggraver la congestion du secteur déjà saturé du Lachet-La Mouline. Elle propose plutôt d'aménager l'existant, de créer si besoin des contournements plus courts et moins coûteux, et de rééquilibrer les flux sur différentes routes entre les axes Millau-Albi et Millau-Rodez. Elle alerte également sur le trafic induit par les nouvelles infrastructures routières, selon elle, lorsqu'on élargit ou construit une route, le nombre de véhicules augmente, ce qui annule à terme les gains de fluidité.

Elle appelle à un travail collectif entre le Département, la Région, Rodez Agglomération et les communes autour de solutions alternatives : parkings-relais, covoiturage, pistes cyclables, transports collectifs plus cadencés et renforcement du rail.

Echange avec le public

Pour faciliter la retranscription synthétique des échanges de la soirée, les questions et réponses ont été regroupé par les thématiques principales abordées.

Les problèmes de circulation (données diagnostic, gestion du trafic et poids lourd)

Une habitante de Monastère s'inquiète des reports de trafic sur le centre-village, déjà chargé à plus de 8 000 véhicules/jour, en cas de congestion sur le Lachet.

Réponse du Département : les projections disponibles ne montrent pas de dégradation du trafic vers Le Monastère par la RD62 : le trafic y serait quasi stable, voire légèrement en baisse. Le Département reconnaît cependant que des reports sur des voies secondaires peuvent exister en cas de congestion, notamment lorsque les automobilistes cherchent à éviter les points bloqués.

Un habitant du Monastère, regrette l'absence de données précises sur le trafic de transit, notamment la répartition entre poids lourds et véhicules légers. Il demande si une enquête origine-destination a été réalisée, et quels sont les volumes exactes pour Le Monastère et la Mouline.

Les équipes du Département précisent les chiffres sur la part des poids-lourds sur l'avenue de Rodez qui est de 5 %, soit environ 1 000 poids-lourds par jour. Les données précises sur la part en transit pur ne sont pas encore connues.

Un habitant demande si le doublement de la rocade a été pris en compte dans les études et projection du projet présenté.

Un habitant de Flavin, estime que les efforts devraient prioritairement porter sur la rocade et la RN 88 afin de renforcer l'axe Toulouse-Albi. Il s'inquiète sur l'augmentation potentiel du trafic à Flavin avec ce projet.

Le département indique que les études sont en cours, avec une priorité donnée à l'aménagement de la rocade existante plutôt qu'à un grand contournement, ce qui fait consensus parmi les élus. Il affirme aussi que l'axe Albi-Millau s'impose comme stratégique depuis l'achèvement de la A75, qui a profondément modifié les flux dans l'Aveyron, et qu'il ne résulte pas d'un choix arbitraire. Il précise que tous les projets sont menés de front, sans opposition entre le projet FlavinLachet et les aménagements de la rocade.

Un habitant d'Olemps, questionne la légitimité du projet au regard de la nature incertaine des projections sur lesquelles il repose, alors que les impacts sur leurs biens et leurs terres sont, eux, bien réels et irréversibles.

Un habitant de Flavin, s'interroge sur la représentativité des données utilisées, la période 2019-2024 incluant le Covid et un effet de rattrapage post-crise qui pourrait biaiser les tendances observées.

Le Département affirme que la modélisation repose sur une méthodologie rigoureuse fondée sur des comptages, des tendances et des données économiques, sans intervention dans les chiffres produits par les bureaux d'études. Il souligne que la fourchette 2019-2024 compare deux années de pleine activité comparables. Il précise que 2019 et 2024 sont deux années de référence comparables, l'une avant le Covid et l'autre après le retour à la normale, ce qui rend la tendance fiable.

Les impacts du projet (environnement, cadre de vie, mobilités douces)

Une habitante de La Primaube, observe que les projections s'arrêtent à 2024 et ne tiennent pas compte du développement récent des bus gratuits ni de l'amélioration du cadencement. Elle s'interroge par ailleurs sur la consommation de 20 ha de terres agricoles pour une infrastructure routière.

Le Département indique que la route n'est pas une solution exclusive et que le Département participe à toutes les réflexions sur les mobilités alternatives, y compris les mobilités douces. Sur le foncier, il souligne que le dialogue avec la profession agricole est constructif, mais que les aménagements restent nécessaires pour maintenir la qualité de vie dans un département rural.

Le premier adjoint au maire d'Olemps, renouvelle sa demande d'une réunion publique dédiée à sa commune. Il interroge également le Département sur les mesures concrètes envisagées pour sécuriser le secteur de La Mouline, déjà fortement congestionné et régulièrement le théâtre d'accidents.

Le Département indique qu'une réunion à Olemps est envisageable et que la mairie sera recontactée, aucune salle n'ayant été disponible en avril. Il reconnaît que l'échangeur du Lachet, aujourd'hui demi-échangeur, est insuffisant, et qu'il devra être adapté. L'objectif n'est pas d'y envoyer davantage de véhicules sans adaptation de l'infrastructure.

Alternatives et opportunité du projet

Un habitant d'Olemps, s'interroge sur la possibilité d'étudier l'itinéraire Millau-Albi via Saint-Sernin-sur-Rance, qui semble plus attractif pour les poids lourds, solution qu'il juge potentiellement plus courte et plus écologique. Il estime par ailleurs qu'il faudrait renforcer la coordination entre le Département, l'agglomération et les communes pour améliorer les solutions de mobilité alternatives.

Le département estime que cet itinéraire ne pourrait pas concurrencer la RN 88, car il traverse de nombreuses zones urbanisées comme Saint-Affrique. Il précise que le Département s'y intéresse pour d'autres raisons, notamment l'hôpital du sud de l'Aveyron. Sur la coordination, il confirme qu'elle est réelle avec l'agglomération ruthénoise, avec des programmes d'investissement commun (plans quinquennaux)

Un représentant du CPTAR rappelle qu'en 2024, son association a sollicité des documents auprès du Conseil départemental, sans réponse. La CADA, saisie en conséquence, a rendu le 2 septembre un avis favorable à leur demande. Les documents n'ayant toujours pas été transmis, il demande dans quel délai ils le seront.

Le Département explique que les documents n'ont pas été fournis car ils n'étaient pas encore disponibles, s'agissant d'études en cours. Ils seront rendus publics dès leur disponibilité.

Un participant questionne l'opportunité même du projet notamment sur la fiabilité des simulations utilisées. Il rappelle que la construction implique de sacrifier 20 ha de terres agricoles, également importantes pour le stockage de carbone. Il estime qu'il existe d'autres solutions pour réduire le trafic, comme le covoiturage, la mutualisation des déplacements ou l'étalement des horaires de travail en concertation avec les entreprises.

Le Département reconnaît l'enjeu foncier, il souligne que le dialogue engagé avec la profession agricole est constructif, tout en maintenant que certains aménagements restent nécessaires pour assurer le développement et la qualité de vie dans un département rural.

Une habitante de La Primaube, prend la parole pour exprimer son soutien au projet. Elle rappelle que sa commune subit depuis de nombreuses années l'ensemble du trafic en provenance d'Albi vers Rodez et Flavin, une situation qu'elle juge très dangereuse, et se dit soulagée par cette perspective d'amélioration.

Conclusion

En conclusion, il est rappelé que les avis exprimés, y compris ceux qui n'ont pas reçu de réponse complète à l'oral, sont notés et seront consignés dans le cadre du bilan de la concertation.

Le Président du Département M. Viala remercie les participants pour la qualité des échanges. Il indique que les questions auxquelles le Département n'a pas répondu précisément pourront faire l'objet de réponses ultérieures si elles sont posées ou formulées par écrit.

Il affirme que la présentation continuera d'évoluer pour les prochaines réunions, non pas en modifiant la nature des éléments diffusés, mais en mettant davantage en avant les points nécessitant des explications. Il conclut en indiquant que le Département conçoit la concertation comme un processus vivant, appelé à s'enrichir au fur et à mesure, et que sa volonté est de tenir compte le plus possible des remarques formulées pendant les réunions publiques.